



« VALORISATION DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ DANS LE GRAND EST »

APPEL A PROJETS

2023

Date limite de dépôt des candidatures : **15/06/2023 à 12h**

► CONTEXTE

L'Etat, la Région Grand Est, Bpifrance, la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et BNP Paribas unissent leurs efforts pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat féminin dans la région Grand Est. Ils partagent pleinement la volonté d'encourager, d'accompagner et de valoriser l'entrepreneuriat féminin pour augmenter la part des créations d'entreprise par les femmes (objectif de dépasser 40% d'entreprises créées par des femmes contre 30% actuellement).

Cet engagement commun aux cinq partenaires s'est traduit par la signature d'une convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un plan d'actions régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes (PAREF) pour la période 2021-2023.

Dans le cadre de ce partenariat, l'Etat, la Région Grand Est, Bpifrance, la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et BNP Paribas lancent conjointement un appel à projets afin de valoriser et soutenir des actions innovantes, expérimentales et impactantes en faveur de l'entrepreneuriat féminin.

► OBJET

Cet appel à projets vise à faire émerger des actions innovantes, expérimentales et impactantes portées par des acteurs de l'entrepreneuriat féminin du Grand Est dont l'objet est la **valorisation de l'entrepreneuriat des femmes** dans le Grand Est.

Cet appel à projets a pour but de récompenser des actions qui encouragent et mettent en valeur l'entrepreneuriat féminin. Elles doivent permettre d'offrir des réponses concrètes aux besoins peu ou mal couverts sur les territoires.

La mise en œuvre opérationnelle des actions présentées doit se situer entre le 1^{er} mai 2023 et le 30 juin 2024.

► BENEFICIAIRES

De l'aide

Les acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat féminin du Grand Est ayant un établissement implanté sur le territoire de la région Grand Est et proposant une action de valorisation de l'entrepreneuriat des femmes.

De l'action

L'action proposée peut concerner toute femme résidant dans le Grand Est quelle que soit son origine géographique (quartiers prioritaires de la ville, zones urbaines, zones rurales, territoires fragiles...), son âge et son niveau de formation. Les femmes bénéficiant de l'action doivent être entrepreneures ou avoir l'intention ou le projet de créer une entreprise.

► SELECTION DES ACTIONS

Un comité de sélection composé de représentants de L'Etat, la Région Grand Est, Bpifrance, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe et BNP Paribas examinera les actions présentées sur la base des critères notés ci-dessous.

Critères de sélection par ordre de priorité :

1. Adéquation de l'action avec l'objet de l'AAP
2. Caractère innovant, expérimental et impactant de l'action (ex. format, contenu, nombre de femmes touchées par l'action, ...)
3. Qualité de construction de l'action : méthodologie, partenariats, périmètre géographique, calendrier de mise en œuvre, co-financement(s), éléments de réflexion sur la pérennisation de l'action, ...
4. Compétences et expériences du candidat dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin

Lors de la phase de sélection, une priorité sera donnée aux actions à destination des femmes dans les territoires défavorisés (QPV, ZRR, zones rurales et périurbaines) ou des jeunes femmes des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

Les partenaires du PAREF se réservent le droit de demander des compléments d'information aux candidats à l'appel à projets.

Les partenaires du PAREF organiseront une audition pour échanger avec les candidats dans le cadre de leurs candidatures à l'appel à projets.

Sont exclues de cet appel à projets :

- les actions récurrentes d'accompagnement d'un acteur de l'entrepreneuriat ;
- les actions ciblant tout public, sans apport significatif à un public féminin.

► MODALITE D'INTERVENTION FINANCIERE

L'accompagnement financier des actions retenues prendra la forme d'une subvention plafonnée à **30 000 €** maximum par action.

Nature : Subvention

Section : Fonctionnement

Taux maxi : 50 % du montant des dépenses éligibles

Plafond par action : 30 000 €

Le candidat peut faire appel à des co-financeurs publics et/ou privés.

Les dépenses éligibles sont :

- Les frais de personnel dédiés à l'action ;
- Les frais liés à des prestations de location (salle, matériel, ...) ;
- Les frais liés à des prestations de publicité, communication ;
- Les frais liés à des prestations de logistique, agencement, maintenance, nettoyage, ... ;
- Les frais liés à des prestations de restauration ;
- Les frais liés à des prestations d'animation (sonorisation, animateur, ...).

Les dépenses éligibles de l'action doivent être présentées :

- en HT pour les candidats assujettis à la TVA,
- en TTC pour les candidats non assujettis à la TVA.

Les dépenses engagées préalablement à la date de réception du dossier de candidature ne seront en aucun cas prises en compte.

Les fonds mobilisés pour le financement des actions sont apportés par l'Etat, la Région Grand Est ou Bpifrance, conformément à la convention de partenariat régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin signée en décembre 2021.

Les actions retenues seront soutenues par l'un des trois financeurs : l'Etat, la Région Grand Est ou Bpifrance.

Les subventions aux candidats retenus seront accordées au regard de la qualité des dossiers présentés et de l'enveloppe budgétaire disponible.

► MODALITES DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur les sites Internet :

- www.grandest.fr, rubrique « Mes aides régionales »
- www.bpifrance-creation.fr
- www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est

La date limite de dépôt des dossiers est le **15/06/2023** à 12h.

Les candidatures sont à envoyer par voie électronique à :

entreprendre@grandest.fr
drdfe@grand-est.gouv.fr
philippe.fleurentin@bpifrance.fr

► CALENDRIER

Cet appel à projets est ouvert à compter de sa publication jusqu'au **15 juin 2023 à 12h**, date limite de dépôt des candidatures.

Une analyse des candidatures sera opérée par les partenaires du PAREF à l'issue du dépôt des candidatures. Une audition des candidats est prévue à la suite en présence des partenaires du PAREF (l'Etat, la Région Grand Est, Bpifrance, la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et BNP Paribas).

► LE DEPÔT DE CANDIDATURE

Toute candidature doit faire l'objet d'un dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit arriver, par mail ou par voie postale, dûment complété au plus tard le 15 juin 2023 à 12h.

Seuls les dossiers complets et répondant aux exigences de l'appel à projets seront soumis à l'examen et à l'audition prévus auxquels participeront des représentants des partenaires du plan d'actions régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin, à savoir l'Etat, la Région Grand Est, Bpifrance, la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et BNP Paribas.

Les candidats devront avoir leur siège ou un établissement dans la Grand Est, présenter une situation financière saine et être à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

Les dépenses engagées préalablement à la date de réception du dossier de candidature ne seront en aucun cas prises en compte.

► ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Les modalités détaillées de l'instruction ainsi que les engagements du bénéficiaire figurent dans le dossier de demande d'aide à compléter obligatoirement selon la forme requise. A défaut, le dossier sera considéré comme irrecevable.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier des partenaires du PAREF dans tout support de communication.

► MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE

Les modalités contractuelles de l'aide et de versement des fonds seront fixées au cas par cas, par voie de convention ou arrêté, en fonction des besoins réels de l'action.

► SUIVI – CONTRÔLE

L'utilisation de l'aide octroyée fera l'objet d'un contrôle systématique portant en particulier sur la réalisation effective des actions et le respect des engagements du bénéficiaire.

► RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Les montants d'aide sont indiqués sous réserve du respect du droit communautaire des aides d'état, le cas échéant.

► CONTACTS

Pour toute question relative à cet appel à projets, les personnes à contacter sont :

Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE)
Véronique NOTTER
Directrice régionale déléguée
Tél : 03 88 21 60 45
veronique.notter@grand-est.gouv.fr

Région Grand Est
Evgeniya MATRY
Pôle Création-Reprise-Transmission
Direction de la compétitivité et de la connaissance
Tél : 03 26 70 86 44
evgeniya.matry@grandest.fr

Bpifrance
Philippe FLEURENTIN
Responsable Création et Entrepreneuriat
Tél : 06 83 64 63 16
philippe.fleurentin@bpifrance.fr

Caisse d'Épargne Grand Est Europe
Véronique PLAT
Directrice
Direction du Marché des Professionnels, Agriculture, Viticulture
et Associations de Proximité
Tél : 33 88 52 55 31
veronique.plat@cegee.caisse-epargne.fr

BNP Paribas
Valérie SERVAGE
Responsable Entrepreneuriat Féminin
Grand Est
Tél : 06 47 40 11 42
valerie.servage@bnpparibas.com